

## Pastiche

Le pastiche est une pratique d'imitation qui se distingue de la subversion\* parodique par sa visée ludique, non militante. Il se distingue aussi du faux, de la contrefaçon en ce qu'il ne prétend pas être réellement l'œuvre de la source énonciative qui est pastichée. À cette fin, le pasticheur laisse des indices de la visée pragmatique de son énoncé par une indication dans le paratexte\* ou en donnant un caractère caricatural aux contenus ou aux marques stylistiques.

Le pastiche peut porter sur un *genre de discours* ou sur le style d'un *locuteur singulier*. Fondamentalement, il implique l'intériorisation par le pasticheur des règles de production des énoncés imités ; en cela le pastiche a un lien essentiel avec le principe même d'une compétence\* discursive : le pasticheur « ne peut en effet produire des textes que si par sa fréquentation d'un ensemble fini d'énoncés relevant d'un discours fortement individué, il a suffisamment bien intériorisé les règles qui le sous-tendent pour pouvoir en produire un nombre indéfini de nouveaux » (Maingueneau 1984 : 52).

► Captation (II), Compétence discursive, Intertextualité

D. M.

## Pathos

### I. EN RHÉTORIQUE

Dans l'usage courant, le mot « pathos » est pris actuellement au sens de débordement émotionnel, généralement manquant de sincérité, acception qui n'affecte pas son dérivé « pathétique ». En rhétorique\*, le terme renvoie à l'un des trois types d'arguments\*, ou preuves\*, destinés à produire la persuasion\*.

**Fonction du pathos.** La rhétorique repose sur une théorie de l'esprit humain ; alors que les arguments logiques agissant sur la représentation peuvent fonder la persuasion\* ou la conviction, le pathos emporte la volonté (à la limite contre les représentations), et c'est en cela qu'il est essentiel : « Et, de fait, les arguments naissent, la plupart du temps, de la cause et la meilleure cause en fournit toujours un plus grand nombre, de sorte que si l'on gagne grâce à eux, on doit savoir que l'avocat a seulement fait ce qu'il devait. Mais faire violence à l'esprit des juges et le détourner précisément de la contemplation

de la vérité, tel est le propre rôle de l'orateur. Cela le client ne l'enseigne pas, cela n'est pas contenu dans les dossiers du procès. [...] le juge pris par le sentiment cesse totalement de chercher la vérité » (Quintilien, *Institution*, VI : 2, 4-6). Les vertus de la parole pathétique sont proches de celles de la parole **magique**.

**Règles de construction du pathos.** À la suite de H. Lausberg (1960 : § 257.3), on peut exprimer sous forme de règles pratiques les moyens fondamentaux permettant d'induire de l'émotion chez l'interlocuteur ou l'auditoire\* par l'action discursive :

- *Montrez-vous ému !* L'orateur doit se mettre (ou feindre d'être) dans l'état émotionnel qu'il souhaite transmettre. Il propose à son auditoire un modèle d'émotion, capable de déclencher les mécanismes de l'**identification empathique**. Le travail émotionnel s'appuie sur le travail de l'éthos\*, qui en quelque sorte prépare le terrain. Le discours mobilise toutes les figures\* (exclamation, interjections, interrogations...) qui authentifient l'émotion du sujet parlant.

- *Montrez des objets !* – le poignard de l'assassin, la poupée de la petite fille... À défaut des choses elles-mêmes, « montrez des peintures ! » d'objets ou de scènes émouvantes, technique promise à un grand avenir : « Filmez la tache de sang ! » Ces règles portent sur la présentation et la représentation des **stimuli**. Comme cas particulier, elles incluent la représentation directe de l'émotion – « Montrez des sujets émus ! » : montrez les larmes de la mère de la petite fille, la joie des vainqueurs, la déception des vaincus... Il s'agit de moyens extradiscursifs demandant à être **encadrés** discursivement.

- *Décrivez des choses émouvantes !* Autrement dit, à défaut de pouvoir montrer, utilisez des moyens cognitifs-linguistiques de la **description**. Au besoin, « amplifiez ces données émouvantes ! » ; utilisez « un langage qui tend à exaspérer les faits indignes, cruels, odieux » (Quintilien, *Institution*, VI : 2, 24). Au besoin, « rendez émouvantes les choses indifférentes ! ».

**La réflexion rhétorique** sur le pathos fournit des résultats dont l'intérêt va bien au-delà de la situation spécifique du tribunal ; les règles dégagées s'appliquent aussi bien à l'écriture littéraire classique qu'à l'écriture journalistique. H. Lausberg précise en outre que la construction pathémique mobilise tous les topoï\* (1960 : § 257.3), ce qui rappelle la construction de l'émotion\* selon des axes élémentaires. L'idée est qu'il est impossible de construire un objet de discours

sans construire simultanément une attitude émotionnelle vis-à-vis de cet objet.

► Argument, Émotion, Éthos, Preuve

C. P.

## II. EN ANALYSE DU DISCOURS

Cette notion est parfois utilisée pour signaler les mises en discours qui jouent sur des effets émotionnels à des fins stratégiques. P. Charaudeau, par exemple, traite cette notion en termes d'« effets pathémiques » (2000 : 140) et propose de décrire « l'organisation de l'univers de pathémisation » (*ibid.* : 148), à propos des mises en scènes de l'information télévisée, en un certain nombre de *topiques* : topique de la « douleur » et son opposée la « joie » ; topique de l'« angoisse » et son opposée l'« espoir » ; topique de l'« anti-pathie » et son opposée la « sym-pathie » ; topique de l'« attirance » et son opposée la « répulsion » (*ibid.* : 149-153).

► Effet visé / effet produit, Émotion

P. C.

## Performatif ☞ Acte de langage

### Période

Orateurs et écrivains ont eu longtemps le sentiment d'écrire et de parler plus par *périodes* que par *phrases*. Théorisée par les grammairiens et les stylisticiens classiques, la notion est réapparue dans la linguistique des années 80, sous l'impact d'études consacrées à l'oral.

#### POUR LA RHÉTORIQUE ET LA STYLISTIQUE

*Aristote définit*, dans la *Rhétorique*, la période comme une « phrase qui a un commencement et une fin par elle-même, et une étendue qui se laisse embrasser d'un regard » (III, 1409 a 36). Cette unité présente le double avantage d'être « agréable » (« parce qu'elle est contraire à l'indéterminé et parce que toujours l'auditeur croit être en possession d'une chose conclue », 1409 b 1) et « facile à comprendre [...] parce qu'elle est aisée à retenir » (1409 b 4). La notion rythmique de nombre définit alors la période : « Le style périodique a